



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 17 juin 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 0.2, 0.3, 8.1, 8.2, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h30

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 4.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 7.1), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 1.1.4), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 2.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 4.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.4), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 4.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT
Brillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 4.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN
Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME)
Chaufontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI (jusqu'au 1.1.8), M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.1.8) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME
Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY
Francois : M. Eric PETIT Genes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 1.1.8) Grandfontaine : M. François LOPEZ
Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI
Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS
Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 4.1), Mme Ada LEUCI Montfaucou : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER
Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 4.1 et jusqu'au 1.1.4), Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.4)
Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE
Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 1.1.4), Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 5.2)
Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT
Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD
Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET
Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (représentée par M. Sylvain DOUSSE)

Etaient absents : Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Pauline JEANNIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY
Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT Francois : Mme Oriane DELAGUE Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET
La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET
Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Novillars : Mme Christine BITSCHENE
Pirey : M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Mme Nicole WEINMAN
Routelle : M. Daniel CUCHE Thise : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Torpes : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : A. PARIS, J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 7.3), T. BIZE (à partir du 7.2), P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 2.1), P. JEANNIN, JS. LEUBA (à partir du 2.5), T. MORTON (jusqu'au 4.1), Y. POUJET, K. ROCHDI (à partir du 1.1.5), D. SCHAUSS (jusqu'au 4.1), C. DEMOLY, M. GIVERNET, C. CUINET (jusqu'au 1.1.8), P. DUCHEZEAU, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.1.4), R. STEPOURJINE, N. WEINMAN, L. GUIBRET, A. LORIGUET, D. JACQUIN (à partir du 2.1)

Mandataires : M. BERNABEU, P. MOUGIN, A. VIGNOT (jusqu'au 7.3), C. LIME (à partir du 7.2), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 2.1), A. POULIN, N. BODIN (à partir du 2.5), C. MICHEL (jusqu'au 4.1), P. CURIE, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.5), A. GHEZALI (jusqu'au 4.1), C. BARTHELET, F. LOPEZ, T. ROBERT (jusqu'au 1.1.8), E. MAILLOT, JP. MICHAUD, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.4), O. COMTE, J. KRIEGER, C. MAGNIN-FEYSOT, F. TAILLARD, JL. FOUSSERET (à partir du 2.1)

Délibération n°2015/002841

Rapport n°3.1 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2015

Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2015

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Actions recherche et Innovation » Fonctionnement	Montant prévu BP 2015 : 219 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 41 000 €
Résumé : La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques. Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire. Sur la base des résultats obtenus par le Pôle des Microtechniques sur l'année 2014, le rapport présente la demande de soutien au programme d'actions 2015 du pôle de compétitivité « Microtechniques » pour un montant de 41 000 €.	

I. Rappel des axes stratégiques du Contrat de Performance du Pôle phase 3.0

A/ Rappel de la stratégie du Pôle des Microtechniques

L'ambition du Pôle est d'être au cœur de l'Europe dans l'action pour la fédération, l'animation, l'attraction, le rayonnement et la mondialisation de la filière des microtechniques tout en privilégiant un ancrage fort en Franche-Comté.

1. Les deux défis du Pôle à relever

Défi 1 : faire croître la richesse technologique, économique et sociale prioritairement en Franche-Comté par les microtechniques dans le contexte de la mondialisation des marchés. Créer plus d'activité économique, plus de valeur ajoutée, plus d'emplois, de compétitivité, favoriser l'obtention de plus de moyens pour toutes formes de R&D dans le but d'innover et ceci tout particulièrement à destination du tissu économique franc-comtois.

Défi 2 : participer à mieux faire reconnaître au niveau mondial les « microtechniques » comme une des technologies des microsystèmes (Microsystem technologies) et en tant que filière de spécificité locale européenne (microtechnique en Suisse Romande et Mikrotechnik en Allemagne).

2. Les priorités du Pôle

Usine à produits d'avenir : Tout en continuant les deux métiers historiques que sont la sensibilisation des TPE/PME aux bienfaits de l'innovation pour la compétitivité, et le soutien au montage de projets de R&D aboutissant à des démonstrateurs de faisabilité et des prototypes de produits ou service, le pôle va dorénavant mettre davantage l'accent sur le soutien à nos entreprises pour qu'elles réussissent à mettre réellement sur le marché leurs innovations.

Il s'agit de soutenir tout particulièrement des projets d'industrialisation et de commercialisation. Le tissu économique local principalement orienté production devrait être particulièrement réceptif à cette démarche.

Les PME : Par le soutien en partenariat avec l'existant local où l'accent sera mis sur l'amélioration de coopération entre les acteurs du développement économique de la région (agences, consulaires, etc.) pour une meilleure valeur perçue auprès des entreprises ; par la mise en relation avec des donneurs d'ordre qui devient une priorité affichée pour toutes les commissions marchés du Pôle notamment par de la veille marché mutualisée efficace et du « réseautage » fort notamment par l'inter-pôle / inter-clustering ; par le soutien à l'international où là aussi en complémentarité avec les experts locaux il est proposé une dynamique accrue de Microtechnics Alliance en insistant spécifiquement sur les pays francophones.

Les acteurs de la formation : en poursuivant les collaborations avec les acteurs de la formation initiale et continue, le pôle s'attachera à proposer aux entreprises des outils originaux de mutualisation de compétences et de formation collaborative sur le territoire et par exemple en favorisant des partages de compétences entre ingénieurs des entreprises et chercheurs des laboratoires publics.

Politiques de recherche et d'innovation structurantes : pour lesquelles le pôle s'efforcera tout particulièrement de créer les conditions favorables à l'apparition de projets d'envergure et/ou structurants en s'associant à tous les acteurs du transfert de technologie régional, national et européen. L'accent sera mis sur la participation du Pôle à des projets européens.

B/ Les objectifs technologies - marchés

Les objectifs du pôle sont déclinés **sur 5 domaines d'actions stratégiques (DAS)** en lien avec les marchés. Les domaines d'actions stratégiques relèvent de la thématique du pôle et sont cohérentes avec celle-ci et entre-elles.

Les DAS sont les suivants :

- **luxe** qui regroupe des segments d'activités stratégiques similaires tels que l'Horlogerie, la bijouterie, la joaillerie, les accessoires métalliques pour la maroquinerie et la lunetterie.
- **santé** qui correspond à 2 segments de marchés que sont les dispositifs médicaux et le domaine de l'e-santé avec tout particulièrement les microtechniques adaptées à la télémédecine.
- **microsystèmes** qui est un axe technologique, certes, mais qui au même titre que les nanotechnologies ou l'électronique ont en commun des enjeux tels qu'il est primordial de les prioriser comme un marché.
- **aéronautique (et spatial et défense)** qui concerne principalement les fournisseurs de rangs 2 ou 3 au minimum. Ici l'axe marché contient des exigences particulières tant d'un point de vue de la commercialisation, que d'un point de vue normatif.
- **procédés microtechniques**, avec des axes technologiques sur un marché de sous-traitance et d'expertise en industrialisation et production. Les domaines concernés sont : microfabrication, micromoulage et micro-injection, usinage de haute précision, micromanipulation et traitement de surfaces.

II. Programme d'action porté par le Pôle des Microtechniques pour l'année 2015

Le programme d'action et les objectifs attendus sont précisés dans l'annexe I : programme d'actions 2015 de la convention.

III. Le plan de financement 2015

La mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2015 est de 652 946 €. Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 41 000 € pour la CAGB.

Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention. Celui-ci prend en compte les directives données par l'Etat en respect avec la réglementation européenne.

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 41 000 € à l'égard du Pôle des Microtechniques,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Reçu le 25 JUN 2015



Contrôle de légalité



Convention
relative au soutien au programme d'actions
pour l'année 2015
du Pôle de Compétitivité des Microtechniques

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 17 juin 2015, d'une part

Et :

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Etienne BOYER, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1611-4

Vu la délibération n°du Conseil de Communauté en date du.....,

Exposé des motifs

La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle sur l'année 2014 et de ses nouveaux objectifs pour les années à venir, le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien au Pôle des Microtechniques pour l'année 2015.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques en 2015 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 41 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité, sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

Article 2 - Programme d'actions

Le Pôle s'engage à conduire les actions conformes au programme décrit en annexe 1 pour un budget prévisionnel de 652 946 € figurant en annexe 2.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 41 000 € pour l'année 2015, pour un budget prévisionnel global de 652 946 € pour un an, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50% à la signature de la présente convention, soit 20 500 €,
- le cas échéant un acompte de 30% pourra être versé, soit 12 300 € sur présentation d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un bilan intermédiaire qui respectera les mêmes conditions que celles demandées pour le rapport final,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires, d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un rapport d'activité final, qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexes 1 et 3 de cette présente convention

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2015. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et cessera au paiement du solde.

La participation financière de la CAGB au Pôle des Microtechniques doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et peut donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du pôle des microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que définie à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par la CAGB.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à la CAGB.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Jean Louis FOUSSERET

Le Président du Pôle des Microtechniques

Etienne BOYER

Annexe I : Plan d'actions 2015

Définition du programme d'actions du pôle

Le Guide des financements des pôles « Financement des pôles de compétitivité » – version 2 - Mission de l'action régionale DGCIS, définit dans son 1^{er} § la « classification des différentes missions des pôles de compétitivité » fait apparaître 5 grandes catégories de missions exercées par les pôles.

1. Catégorie A : Les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des collectivités.
2. Catégorie B : Les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation, favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D.
3. Catégorie C : Des missions d'accompagnement des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité
4. Catégorie D : Des prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées.
5. Catégorie E : Des actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens.

Description et résultats attendus des différentes missions

Catégorie A : Les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des collectivités.

L'élaboration, l'actualisation et le suivi de la stratégie du pôle de compétitivité

(Objectifs, concertation et rédaction de la feuille de route stratégique, veille et prospective à cette fin, ...) qui est en particulier définie dans le contrat de performance et ses annexes

A1.1 : Stratégie du Pôle

A1.2 : Stratégie de la filière

La mise à jour régulière du catalogue marqueté des services fournis par le pôle, notamment à partir de l'analyse du processus écoute adhérents qui se déroule pendant le MicrotechDay mais aussi à partir de la stratégie de développement d'un équilibre financier du pôle lui-même

La labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés

(Élaboration et actualisation du guide de la procédure de labellisation, examen des dossiers, participation aux réunions du comité de labellisation, rédaction des comptes rendus des réunions du comité de labellisation, ...)

A2.1 : Labellisation

A2.2 : Suivi de projets FUI et locaux

Indicateurs :

Ind1 : Le processus de labellisation : objectif 25 projets collaboratifs (FUI, ANR, locaux)

Ind2 : L'évaluation dans le cadre des AAP génériques ANR et les lettres de soutien aux projets non collaboratifs de 25 par an.

Ind3 : Le suivi de tous les projets FUI financés et actifs pendant la période 2014-2015.

Les activités de reporting exigées par les pouvoirs publics

(État et collectivités) en particulier la réponse à l'enquête annuelle et le suivi des résultats des projets de R&D qu'elle nécessite

A2.3 : Indicateurs

A2.4 : Rapports

*Enquête SESSI (Indicateurs nationaux sur l'industrie française)
Indicateurs lié au contrat de performance
Indicateurs liés à la convention de financement annuelle
Rapports d'activité annuels
Rapport d'activités pour les bureaux, CA et AG*

Les missions de nature institutionnelle exercées par le pôle de compétitivité, sur la sollicitation expresse de l'État ou des collectivités territoriales

pour participer à des groupes de travail ou à des réunions afin d'apporter son expertise sur le domaine thématique, d'aider à la définition de politiques publiques (ex : S3, Grenelle de l'environnement, etc.), au portage d'actions publiques (Semaine de l'industrie par exemple), etc.

A2.5 : Réunions internes (de préparation et de concertation) dédiées à ces missions de nature institutionnelles

A2.6 : Réunions externes sur sollicitations expresses des pouvoirs publics.

*« 34 Plans industriels »
« RIS3 : Stratégie Régionale d'Innovation »
Avancement régional PIA à l'initiative de M. le Préfet de Région
Comité de pilotage esanté
Semaine de l'industrie
Réunions au Bureau des Pôles à Bercy.*

Catégorie B : Les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation

Favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D.

Les axes thématiques définis :

- B1.1 Santé
- B1.2 Aéronautique
- B1.3 Luxe
- B1.4 Microsystèmes
- B1.5 Compétences et Formation
- B1.6 Innovation Technologique (veille)

Indicateurs :

Ind4 : Nombre d'adhérents : +10% de PME et + 3% de grands groupes ou ETI par an

Ind5 : Equilibre financier des comptes analytiques consolidés chaque année.

Ind6 : Amélioration significative du découvert moyen de la trésorerie

Ind7 : Progression significative de la reconstitution des fonds propres

Les actions collectives relevant de l'« usine à projets »

Il s'agit de l'animation de la stimulation de l'innovation scientifique, technique et non technique par le développement de projets à fins de mise sur le marché de produits d'avenir.

Les outils d'animation sont : les commissions, les journées techniques, les rencontres, les participations aux réunions, les congrès et séminaires dédiés...

Santé

Indicateurs :

Ind8 : 4 réunions par an avec les membres

Ind9 : 1 journée « Rencontre Praticiens-Industriels » avec les professionnels de santé exerçant au CHRU de Besançon (mai 2015)

Ind10 : 1 journée « Meet & Match Santé & Dispositifs médicaux » avec les membres des pôles de compétitivités Alsace BioValley et Materalis 3 juillet en Lorraine.

Un atelier innovations au service de la santé dans le cadre d'InnovArc programme Interreg franco-suisse

Diffusion d'information pendant le salon Medtec à Besançon, Compamed Düsseldorf et SMT à Genève

Ind11 : relance de l'action Microtech santé

Aéronautique

Indicateurs :

Ind12 : 2 réunions plénières par an

Ind13 : 4 rencontres par an à but réseau d'entreprises axé marché aéronautique – technologies microtechniques. 4 rencontres destinées à se rapprocher et ébaucher un partenariat avec les Pôles aéronautiques (Astech, Pegase, AeroSpace Valley, ...) Constituer une grappe en région et intégrer la Franche-Comté au programme « performance industrielle » du GIFAS

Luxe

Indicateurs :

Ind14 : 2 réunions par an avec les membres

1 action avec les donneurs d'ordres de la CFHM

1 action avec le Pôle Materalis éventuellement dans le cadre de l'IRT matériau

Rapprochement avec Luxe & Tech / articulation des missions respectives

Ind15 : Action d'envergure dans le cadre de la RIS3 suite à l'AMI 2014 : projets « pièces mécaniques » et « traitements de surfaces ».

1 action de représentation du milieu industriel franc-comtois à EPHJ en Suisse

Microsystèmes

Indicateurs :

Ind16 : Participation régulière à EPOSS

Ind17 : Représentation et participation au congrès SSI (Smart System Integration) en mars 2015 à Copenhague.

Organisation d'un séminaire avec FEMTO-ST sur la Photonics dans le cadre de l'Année internationale de la lumière impliquant les entreprises régionales du domaine.

Compétences Formation et Innovation sociale

Indicateurs :

Ind18 : 3 réunions plénières par an

Ind19 : Appui à la commission ADEC microtechniques

Participation à la Semaine de l'Industrie avec la maison des microtechniques et les partenaires régionaux

Une rencontre avec la FSRM (fondation suisse pour la recherche en microtechniques)

Ind20 : Apports techniques à la commission paritaire de la métallurgie dans le cadre du dialogue sociale pour la filière microtechniques

Innovation technologique (veille)

Indicateurs :

Ind21 : 4 réunions plénières par an

Ind22 : 2 nouveaux thèmes cristallisés à fort potentiel projets (par exemple : verre métallique, fabrication additive céramique, implémentation ultrason dans l'injection plastique, etc.)

L'animation de la communauté des membres du pôle de compétitivité

B2.1 : Les salons, congrès et journées techniques ou de sensibilisation, formation qui sont des outils pour soutenir la participation aux événements importants pour les membres. Le pôle se positionne sur ces actions soit en tant que visiteurs seulement – un ou plusieurs permanent du pôle effectue une veille ciblée sur l'évènement considéré pour en rapporter aux adhérents intéressés à l'issue - soit en tant qu'exposants – le pôle a un stand où il peut exposer les compétences de ses membres ainsi que son action propre ou encore qu'organisateur de stands collectifs – où le pôle propose à ses membres de co-exposer sur un stand commun afin d'avoir un impact « filière » et « territoire » pendant l'évènement soit enfin le pôle est organisateur de l'évènement

Les événements auxquels le pôle participera par an sont de façon optimale :

- 1 Salons DAS Santé
- 1 Salons DAS procédés microtechniques
- 1 Salon Toutes thématiques : Microtechniques
- 1 Salon Toutes DAS aéronautique (et spatial et/ou défense)
- 4 rencontres ou journées sur sujet spécifique technique ou non technologique

Indicateurs :

Ind23 Medtec France – 10-11 juin 2015 - Lyon (F) => Thématique : Santé

EPMT, SMT - juin 2015 - Genève (CH) => Thématiques : Microtechniques, Santé

LE BOURGET – juin 2015 – Paris => Thématique : Microtechniques

Compamed – novembre - Dusseldorf (A) => Thématique : Santé

Microtechday – date à convenir => Toutes les thématiques

Micromatinal – 3 dates à planifier en cours d'année => Toutes les thématiques

B2.2 : Les outils de diffusion d'information sur la filière, le secteur, les rôles du pôle, les actualités, etc. qui sont :

B2.2.1 : Sites web

B2.2.2 : Plaquettes

B2.2.3 : Relation presse

B2.2.4 : Mailing

B2.2.5 : Outils de communication

Indicateurs :

Ind24 : Avoir un site web et des plaquettes à jour

Ind25 : Outils de communication – Conception – réalisation des communiqués, signature des mails, kakemonos, affiches, newsletters, etc.

Relations Presse - gestion de la relation avec la presse

Ind26 : Mailing- Préparation, maintenance et diffusion sur les bases de données de nos différentes cibles de communications

B2.3 : La « voix des entreprises » qui correspond aux visites et écoutes des besoins, projets et stratégie des entreprises membres ou non encore membre dans le but de mieux se connaître, et d'identifier les axes de collaborations potentiels et de construction de projets ou de proposition de valeurs pour soutenir les actions d'innovation de l'entreprise.

Indicateurs :

Ind27 : Visiter 40 entreprises

L'animation du réseau des pôles de compétitivité

Cette animation repose sur deux niveaux :

- ✓ le niveau français via de l'interpôle de compétitivité
- ✓ le niveau international via de l'interclustering.

Deux tâches affectées à cet axe de mission :

- o la tâche « interpôles » : en tant que pôle « technologique », le pôle des microtechniques doit faire un effort particulier pour se rapprocher des pôles « marché » d'intérêt.
- o les axes « techno-marché » prioritaires identifiés dans la feuille de route 2014-2018 guideront la tâche « interpôles ». Cette tâche sera traitée à travers "Les actions collectives relevant de l'« usine à projets » du présent document.

B3 : La tâche « interclustering » :

A ce titre, l'action prolongera l'initiative « Microtechnics Alliance ». Cette priorité repose sur une volonté de se rassembler avec les clusters européens et voisins ayant des activités majeures dans les microtechniques. Pour mémoire la « Microtechnics Alliance » est constituée des clusters :

- MicroTEC Südwest, Allemagne
- Micronarc, Suisse
- Minalogic, France
- et nous-même.

De plus, la participation au projet européen baptisé « Express » amène le pôle à travailler en interclustering européen avec les clusters suivants :

- VDI/VDE Innovation, plateforme européenne des Smart System - Europe
- Asociacion IK4 Research Alliance cluster du Pays Basque espagnol, Espagne
- Cluster Mesap Centro Servizi Industrie - Italie
- ainsi que les clusters de la « Microtechnics Alliance ».

Indicateurs :

Ind28 : Co-animation de l'évènement Microtechnics Alliance en février 2015

Ind29 : Co-exposition et représentation de Microtechniques Alliance les 26-27 mars 2015 sur SSI (Vienne)

MicroTEC Südwest : présentation du PmT au forum annuel

Réunion Microtechniques Alliance pendant EPMT à Genève
l'action conjointe à définir avec le cluster belge « Plastic Vision »
l'action conjointe à définir avec le Pôle Astech

De même, la participation au projet européen Express amène le pôle à travailler en interclustering européen avec les clusters suivants :

- VDI/VDE Innovation, plateforme européenne des Smart System (EU)
- Asociación IK4 Research Alliance cluster du Pays Basque espagnol (E)
- Cluster Mesap Centro Servizi Industrie (I)
- Les mêmes clusters que ceux de la Microtechnics Alliance.

Catégorie C : Les missions d'accompagnement des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité

Des actions individualisées au profit de quelques entreprises (ou non homogènes)

Deux types d'actions individualisées non homogènes :

CI : Le Conseil en innovation technologique qui correspond au cadre du régime N520A, aide RDI, du Conseil en Innovation Technologique.

Il s'agit d'actions en direction des entreprises membres ou qui le deviennent pendant l'action, pour les aider dans les choix technologiques de leur projet de R&D en phase avec leurs ambitions technologiques stratégiques. Pour ce faire le pôle s'entoure de ses compétences technologies propres (experts internes) ou s'associe avec des scientifiques ou experts technologiques pour aider l'entreprise dans ses orientations de choix technologique stratégiques de RDI. Cette activité porte sur le recueil et la réponse aux besoins technologiques des entreprises. La démarche s'inscrit le plus souvent dans la continuité de la « Voix des entreprises », « L'animation de la communauté des membres du pôle de compétitivité ». Les demandes exprimées pendant ces moments d'écoute des besoins donnent lieu à des réponses scientifiques et technologiques qui sont apportées à l'entreprise (démarche non homogène) pour qu'elle puisse poursuivre ou enclencher sa recherche interne RDI.

Indicateurs :

Ind30 : minimum de 15 démarches par an dans le sens du conseil en innovation.

C2 : Le conseil individuel

Il s'agit d'actions en direction des entreprises membres ou qui le deviennent pendant l'action, pour les aider dans la structuration de leur projet de R&D en phase avec leur stratégie de développement par l'innovation. Il s'agit d'apporter une aide à l'entreprise (démarche non homogène) pour la guider dans ses démarches de montages de projets de RDI et de vérification de cohérence avec sa stratégie globale.

Ainsi le pôle peut être amené à conseiller l'entreprise dans son choix du cadre de son projet (forme de projet, financeurs potentiels, propriété intellectuelle, contrat de partenariat ou de consortium, gestion non technologique de projet, recherche de partenaires, etc. La démarche s'inscrit le plus souvent dans la continuité de la « Voix des entreprises », « L'animation de la communauté des membres du pôle de compétitivité ». Elle s'inscrit aussi en complète osmose et complémentarité avec le Conseil en Innovation Technologique décrit dans le paragraphe précédent.

Indicateurs :

Ind31 : un minimum de 10 démarches par an dans le sens du conseil individuel.

Des actions collectives et homogènes touchant l'ensemble des entreprises adhérentes

Ce sont les actions homogènes communes dans la catégorie C et B du programme.

Catégorie D : Les prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées.

Dans la lignée de la stratégie engagée depuis 2012 de proposition de valeurs à destination de nos membres sur des prestations payantes, le pôle poursuit en 2015 cette activité source de revenus privés et surtout source de services utiles pour nos adhérents avec une forte satisfaction exprimée. Cette activité complète et s'allie avec celle des partenaires du pôle également acteur du développement économique régional (ex. la CCIR/ARIST).

Cette offre est réajustée pour 2015 en fonction de raisons conjoncturelles et/ou de rapport effort/rentabilité : (formation par exemple), d'autres ont été ajoutées ou renforcées (gestion administratives de projets par exemple).

Les prestations qui seront développées sont les suivantes :

Désignation	Remarques
Recherche de partenaires	Notamment pour les projets de RDI collaborative
Montage de projet de RDI	Notamment pour PME, pour des projets régionaux, nationaux ou européens
Etude stratégie de filière	Notamment pour syndicat professionnel
Affichage via sponsoring	Notamment de la part de banques, laboratoires, GDO
Organisation de Journées Découverte	Notamment pour les laboratoires de recherche,
Encart publicitaire dans l'annuaire du pôle	Annuel
Etude sur mesure (Asso, GDO)	En progression
Gestion de projet de RDI	Notamment pour les coordinateurs de projets collaboratifs
Apporteurs d'affaire	Notamment pour des cabinets (CIR, CII, consulting, etc.). Retour long terme.

Catégorie E : Les actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens.

Projet Express :

En 2013 nous avons déposé un dossier à la commission européenne pour un projet de soutien au développement de l'écosystème autour des « smart systems » en Europe, baptisé « Express ». Ce dossier a été retenu et financé jusqu'en 2015.

Les actions en catégorie E se focaliseront donc sur la réalisation des tâches qui nous sont affectées sur ce projet.

Il s'agit de créer un environnement propice à la promotion des savoirs faire, des acteurs, des capacités industrielles et de la compétitivité des entreprises impliquées dans ce secteur.

Annexe 2 : Budget prévisionnel 2015

Le financement est réparti entre un budget dédié à des actions collectives et à des conseils en innovation.

Budget total prévisionnel pour l'année 2015 s'élève à 652 946 €.

DEPENSES ELIGIBLES EN € HT	Missions intérêt général	Pôle d'innovation	Conseil innovation	Conseil individuels	Total Programme
Personnel	84 825€	116 071	31 596	12 010	244 502
Frais de structure	40 953€	120 760	14 680	7 102	183 495
Charges externes	7 500€	171 949	1 500	4 000	184 949
Valorisation industriels		40 000			40 000
TOTAL	133 278	448 780	47 776	23 112	652 946

Détail des recettes prévisionnelles

Financeurs publics	Montant recettes €
Etat	138 972
Région FC	154 028
CG25	43 000
CG39	14 000
CG70	10 000
CG90	4 000
CAGB	41 000
PMA	8 000
SMPH	4 000
Total financement public	417 000
Autofinancement	235 946
Total recettes	652 946

Annexe 3 : Indicateurs territoriaux 2015

Le Pôle s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs territoriaux suivants :

Pour les entreprises adhérentes du pôle :

Effectifs
CA Total

Pour les entreprises adhérentes du pôle participant à des projets collaboratifs :

Montant des programmes
Montant des aides publiques liées à ces programmes
Brevets déposés dans le cadre de ces programmes
Dans le cadre de ces programmes, le nombre d'emplois crée ou maintenu pour chaque entreprise du territoire du Grand Besançon impliquée dans un projet

Pour les laboratoires

Montant des programmes
Montant des aides publiques
Chercheurs concernés par les programmes
Autres personnels concernés par les programmes
Publications
Brevets déposés dans le cadre de ces programmes